

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



MAIRIE
de
SAINT PAUL ET VALMALLE
34570

SAINT PAUL ET VAL' *MAG*

Édition N°11 - Juin 2018



www.stpauletvalmalle.fr

LE MOT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

La Commission Communication met en œuvre des moyens d'information et de communication pour les Saint Paulaises et les Saint Paulais depuis le début du mandat. Après le site internet qui nous l'espérons répond à vos attentes, nous avons mis en place des panneaux d'affichages.

Vous trouverez les actualités et notre agenda sur notre site internet et sur les 2 panneaux en bois (entrée et sortie du village mais également sur le panneau métallique qui se situe sur la route principale au niveau du dos d'âne (intersection chemin du bois d'Arnaud et du chemin des Cadenèdes). Nous avons également mis en place 2 banderolles pour le Saint Paul'Arts.

Nous vous rappelons que la boîte à idée est également à votre disposition à la mairie. Vous pouvez nous joindre par mail à l'adresse : mairie.stpaul.communication@gmail.com. Nous attendons vos remarques et suggestions avec impatience.

En espérant que nos démarches soient appréciées.

A très bientôt.

Chantal, Sophie, Christelle et Caroline.





Délibération du 17 Janvier 2018

* Suppression du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} Janvier 2018.

Suite au transfert des compétences «eau potable et assainissement » à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, il convient de supprimer le budget annexe d'eau et d'assainissement de la Commune.

* Programme patrimoine/voirie 2016 (Solde) :

Travaux de réfection de voirie du chemin de l'Ancienne Voie Ferrée (élargissement des accotements)
Après consultation auprès de plusieurs entreprises, le Conseil, à l'unanimité, désigne l'entreprise ROUVIER titulaire du marché pour un montant de 9.900,00 € TTC.

* Programme patrimoine/voirie 2017 :

Travaux de réfection voirie du chemin de l'Ancienne Voie Ferrée (revêtements de voirie).
Après consultation auprès de plusieurs entreprises, le Conseil, à l'unanimité, désigne l'entreprise ROUVIER titulaire du marché pour un montant de 10.740,00 € TTC.

Délibération du 7 mars 2018

* Participation de la Commune d'Aumelas aux dépenses de fonctionnement de l'école Suzanne Saint-Julien année scolaire 2017/2018.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à demander à la Commune d'Aumelas le remboursement des dépenses de fonctionnement pour deux enfants scolarisés à l'école de Saint Paul pour un montant $788,00 \text{ €} \times 2 = 1.576,00 \text{ €}$.

* Autorisation au Maire de signer le Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 avec la C.A.F.

Contrat signé le 11 juin 2014 doit être renouvelé pour la période 2018/2021

* Aménagement du Garage, situé 1, rue de l'Eglise et de l'atelier Martin Burniston.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, moins 2 abstentions, le Conseil décide le réaménagement pour un coût estimé à 101.768,00 € HT.

* Décision sur la démolition de l'ancienne Cave Coopérative.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité par : 4 Voix Pour, 8 Voix Contre et 1 Abstention décide de ne pas démolir la Cave Coopérative.

* Décision sur la démolition de la maison située 1, allée Martin Burniston

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité par : 4 voix Pour, 6 voix Contre et 3 abstentions décide de ne pas démolir la maison.

Délibération du 28 mars 2018

* Vote des comptes de gestions et des comptes administratifs 2017 de la Commune et de l'assainissement et vote du budget primitif 2018.

Votés à l'unanimité par le Conseil.

* Vote des affectations de résultats au budget primitif 2018 et report des excédents du budget d'assainissement sur le budget principal dans le cadre du transfert des compétences «eau potable et assainissement» à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault au 1^{er} Janvier 2018.

Résultats de clôture de l'année 2017 au Budget principal :

- Excédent en investissement de 670.423,48 € - Excédent en fonctionnement de 174.214,13 €

Résultats de clôture de l'année 2017 au Budget d'assainissement :

- Excédent en investissement de 208.426,11 € - Excédent en fonctionnement de 179.927,26 €

Suite au transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement à la CCVH, le Maire explique

que cette année, exceptionnellement et à la demande du Trésorier les excédents du budget assainissement seront cumulés avec ceux du budget principal.

* Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2018.

Le conseil à l'unanimité, 13 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

* Vote des subventions aux Associations pour l'année 2018.

CCAS	2.800,00 €
ASMPVM	500,00 €
Foyer Rural	2.200,00 €
Restaurant du Cœur	500,00 €
Anciens Combattants	230,00 €
Coopérative Scolaire	780,00 €
Sorties Scolaires Annuelles	1.898,00 €
Comité des Fêtes	2.200,00 €
Assoc. Sportive Collège Montarnaud	100,00 €
Assoc. « Homo Ludens » (Ludothèque)	1.550,00 €

Délibération du 30 mai 2018.

* Choix du programme des travaux de réfection de voiries dans le cadre de la subvention départementale « patrimoine/voirie » 2018.

Proposition par le Maire à l'assemblée de 2 projets par ordre de priorité :

1/ Réfection de la suite du Chemin de l'Ancienne Voie Ferrée 24.450,00 € H.T. soit 29.340,00 € T.T.C

2/ Réfection du Chemin du Bois d'Arnaud 26.500,00 € H.T. soit 31.800,00 € T.T.C

A l'unanimité le Conseil décide de retenir dans le cadre du programme 2018, et par ordre de priorité, les projets ci-dessus.

* Aménagement du garage et de l'atelier Martin Burniston/Autorisation au Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Coût du projet estimé à 110.000 € T.T.C. Deux propositions d'architecte ont été reçues et étudiées par la Commission d'Appels d'Offres.

- SCP Caremoli-Miramond (Montpellier) 12.200,00 € H.T.

- AMG Architectes (Montpellier) 15.200,00 € H.T.

Le Conseil à l'unanimité désigne le Cabinet SCP Caremoli-Miramond titulaire du marché.

* Demande d'inscription auprès de l'O.N.F. d'une coupe de bois dans la forêt communale de Saint Paul et Valmalle.

Il s'agit d'une coupe de bois sur le secteur de l'Arbournaroud (soit la parcelle cadastrale N° 397 section D pour partie) d'une surface de 2 hectares. A l'unanimité, le Conseil décide que les coupes seront mises en vente par les soins de l'Office Nationale des Forêts et confie à l'O.N.F la détermination du prix de retrait.

* Désignation d'un nouveau bureau d'études pour poursuivre l'élaboration du PLU.

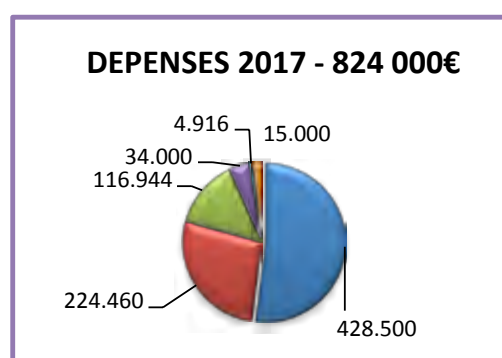
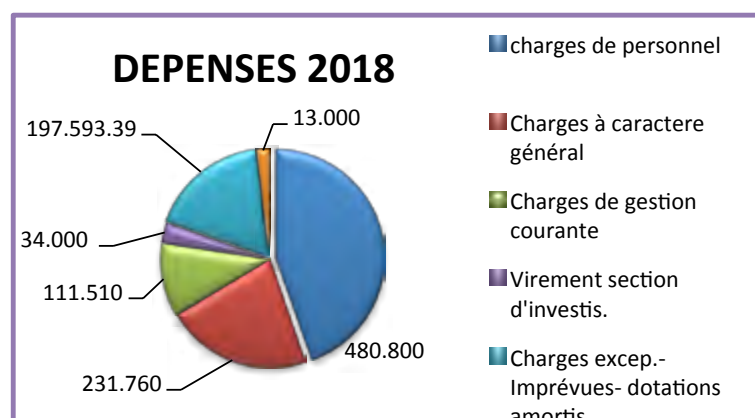
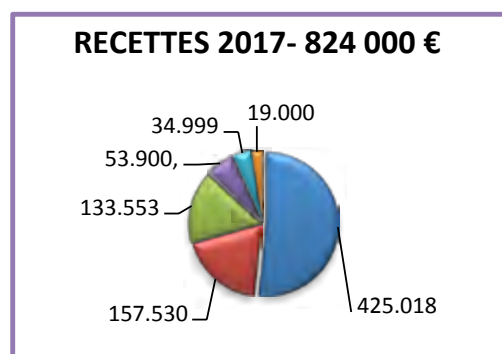
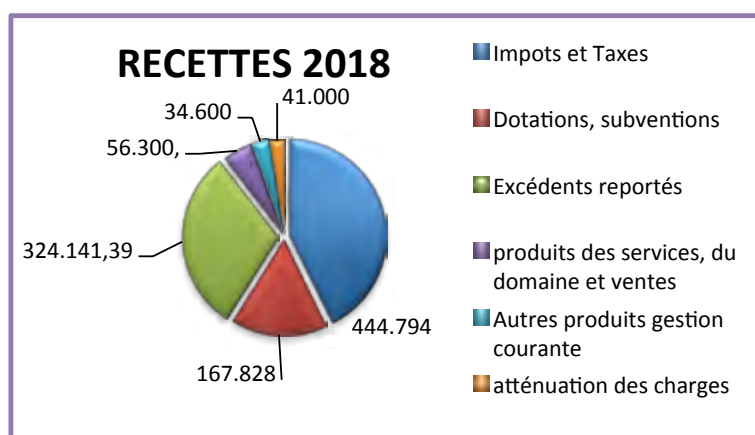
Le Maire informe le Conseil municipal de la fermeture de l'Agence « Information et Territoires » pour raisons économiques ; de ce fait, il convient de faire appel à un nouveau bureau d'études pour continuer et achever l'élaboration du PLU. Après consultation lancée auprès de plusieurs bureaux l'offre du cabinet « Urban Projects » a été retenue par la Commission d'Appels d'offres pour un montant total de 28.946,88 € T.T.C. A l'unanimité le Conseil désigne ce bureau titulaire du marché.

Vous désirez avoir plus de détails sur les délibérations ?

Rendez-vous sur le site

www.stpauletvalmalle.fr

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2018 : 1.068.663,39 €



Comme vous pouvez le constater d'après les schémas ci-dessus, pour l'année 2018, nous avons un budget de fonctionnement plus important que l'année précédente.

En effet, le transfert de la compétence «eau et assainissement» à la CCVH implique de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 du budget d'assainissement d'un montant de 179.927,26 dans les recettes de fonctionnement du budget principal (voir Compte Rendu du C.M. du 17/01/2018).

Ainsi l'excédent reporté d'un montant de 324.141,39 € indiqué dans le diagramme correspond à la somme de l'excédent d'assainissement 2017 soit 179.927,26 € et de l'excédent du budget principal 2017 soit 144.214,13 €.

Cette opération comptable reste pour autant « neutre ». On retrouve ce même montant en équilibre dans les dépenses de fonctionnement au chapitre « Charges exceptionnelles imprévues » (197.593,39 dont 179.927,26 € d'excédent d'assainissement 2017 reversé à la CCVH).

Il a été décidé aussi, à l'unanimité, lors du conseil du 28 mars 2018 de ne pas augmenter pour 2018 les taxes locales.

BUDGET PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2018 : 2.680.426, 11 €

Les principaux postes de dépenses d'investissements prévisionnels concernent essentiellement la rénovation de la Mairie, démolition de bâtiments communaux (qui ont été effectués premier trimestre 2018), électricité publique, panneau d'information, aire de jeux, achat de mobilier, aménagement atelier Martin Burniston, PAVEP etc...

Les recettes correspondent à diverses subventions, mise en vente actuellement de terrains communaux et de prêts.

VŒUX DU MAIRE

Cette année les traditionnels vœux du Maire ont eu lieu le 12/01/2018 et ce fut l'occasion de faire le bilan des différentes actions menées par l'Équipe municipale mais également de présenter aux administrés les projets et les grandes lignes des actions à venir.

La manifestation a été clôturée par un apéritif où chacun a pu échanger et donner ses idées. Le Maire et l'Équipe municipale attachent une attention particulière à la cérémonie des vœux qui permet de réunir les Saint Paulais en début d'année.

REPAS DES AINES : *Un moment de fête et de convivialité*

Près de 73 convives ont répondu à l'invitation de la mairie, ce samedi 27 janvier, pour le traditionnel repas des aînés. Pour l'occasion la salle polyvalente avait pris des airs de fêtes. Le menu proposé par Franck Traiteur a régalé les papilles tandis que les conversations sont allées bon train entre amis, voisins ou simples connaissances retrouvées pour la circonstance.



Côté musique, l'animation de la journée était assurée par le duo Enjoy de l'Association Music Arts Events à la grande joie des danseurs qui ont enchaîné rock, valse, marches, tango, madison jusqu'en fin de journée. Tout le monde s'est quitté heureux d'avoir pu partager ce moment de fête et de convivialité qui laissera, c'est sûr, un très bon souvenir dans toutes les têtes !



8 MAI 1945 ... un peu d'histoire



Le 8 mai, les Français commémorent la fin des combats en Europe contre l'Allemagne nazie. Bizarrement, nous sommes les seuls, avec la République tchèque et la Slovaquie, à avoir considéré cette date comme symbolique et à en avoir fait un jour férié.

Le 8 mai 1945 est le jour où cessent les combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe, au lendemain de la capitulation allemande. Celle-ci intervient dans la nuit du 6 au 7 mai.

Capitulation sans condition, elle est signée à Reims, où se trouve le quartier général des forces Alliées, par le général Alfred Jodl, le chef d'état-major de la Wehrmacht.

L'Allemagne nazie a perdu sa tête quelques jours plus tôt : le 30 avril, Adolf Hitler s'est suicidé dans son bunker, à Berlin. A partir de l'automne 1942, les Alliés avaient pris l'avantage sur l'Allemagne et depuis février 1945, le pays était envahi à la fois par l'Est et par l'Ouest.

L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01.

La Seconde Guerre mondiale ne se termine réellement que quatre mois plus tard, avec la capitulation du Japon le 2 septembre 1945. Elle a coûté la vie de 40 à 50 millions de personnes.

Les Russes célèbrent la capitulation de l'Allemagne nazie et la fin des combats le 9 mai. En effet, les Allemands ont capitulé une seconde fois le 9 mai, au quartier général des forces soviétiques à Berlin. Une façon pour Staline de montrer aux Alliés que l'URSS ne comptait pas se laisser confisquer la victoire. En outre, à cause du décalage horaire, la fin des combats a eu lieu le 9 mai et non le 8, à l'heure de Moscou.

Au Royaume-Uni et aux États-Unis, le 8 mai n'est pas un jour férié. Les Américains rendent hommage aux soldats morts pour la patrie le dernier dimanche de mai, appelé « Memorial Day ».

Un jour férié qui a fait débat.

En France, une loi de 1946 dispose que la victoire sur l'Allemagne nazie sera commémorée « le 8 mai de chaque année si ce jour est un dimanche et, dans le cas contraire, le premier dimanche qui suivra cette date », mais cette décision pose rapidement des problèmes : la célébration se trouve concurrencée, voire occultée, par la fête de Jeanne d'Arc, qui tombe au même moment.

A la demande des anciens déportés et résistants, une nouvelle loi est votée en 1953, qui fait du 8 mai le jour fixe de la commémoration et un jour férié... mais seulement pour quelques années, car on revient à une date variable (le deuxième dimanche de mai) dès 1959. En 1968, nouveau changement : la commémoration est à nouveau fixée au 8 mai, mais ce jour reste travaillé.

En 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une « journée de l'Europe », pour marquer la réconciliation franco-allemande. Il souhaite transformer le 11 novembre en une journée nationale du souvenir mais suscite ainsi l'indignation des associations d'anciens combattants.

Prenant son contre-pied, François Mitterrand fait en 1981 du 8 mai un jour férié. Depuis cette date, la commémoration revêt à nouveau un caractère officiel à l'échelle nationale. Son rituel est en grande partie emprunté à celui du 11 novembre : le président passe en revue les troupes sur la place de l'Étoile, dépose une gerbe, ravive la flamme du tombeau du soldat inconnu.

Le Maire et le Conseil municipal attachent une affection particulière à commémorer ce jour et remercient les personnes qui étaient avec eux en particulier les élèves CM1 et CM2 de la classe de Madame VARACHAT.

URBANISME & TRAVAUX

PLU

Suite à la cessation d'activité pour raisons économiques de l'agence «Informations et territoires» en charge de l'élaboration du PLU de la commune, une nouvelle consultation a dû être réalisée auprès de trois bureaux d'études pour l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU. Le conseil municipal a décidé de retenir l'offre du cabinet Urban Projects pour cette mission.

AIRE DE JEUX

Après la réalisation du terrain multisports dont la fréquentation se révèle tout à fait encourageante et après quelques interrogations concernant la localisation d'une aire de jeux pour les plus jeunes plusieurs consultations auprès de différents prestataires sont en cours et devraient se concrétiser prochainement.

Véritable lieu de rencontre, de partage et de convivialité cet espace ludique consacré aux plus petits devrait venir compléter l'offre existante pour les jeunes Saint Paulais.

TRAVAUX

Electrification rurale sur le chemin du bois d'Arnaud et sur le secteur de Valmalle :

Mise en place de 11 horloges astronomiques pour réduire les coûts d'énergie sur l'ensemble des transformateurs de la commune :

Coût total des travaux : 47.000 € TTC

Part Mairie : 19.000 €

Part Département : 28.000 €

Réfection du chemin de l'ancienne voie ferrée (chaussée et caniveau) :

Coût total des travaux : 20.640 € TTC

Part Mairie : 3.440 €

Part Département : 17.200 €

PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

La mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite s'inscrit dans le programme de réhabilitation de la Mairie. L'augmentation du nombre d'habitants, la fréquentation et l'activité croissante, l'exiguïté des locaux actuels pénalisent l'accueil et le bon fonctionnement des services.

L'objectif est de réhabiliter le bâtiment d'époque de la Mairie et porte aussi sur la requalification des espaces associés afin d'améliorer les dessertes piétonnes, le stationnement et la création d'espaces publics nécessaires à la vie locale.

Les opérations de démolition des bâtiments aux abords de la Mairie ont débuté le 22 mars 2018 et se sont achevées le 17 mai 2018.

En parallèle l'aménagement d'un espace communal polyvalent est à l'étude rue de l'église (garage+ atelier Martin Burniston). Le conseil Municipal a décidé de retenir l'offre du cabinet d'architecture SCP Caremoli-Miramond pour cette mission de maîtrise d'œuvre.



Trier, c'est pas compliqué !

Pour profiter d'un environnement plus propre, éviter de compromettre les ressources indispensables aux générations futures.

Les points tri

Dépôt au sol = **INTERDIT**
= incivilités



Présents dans chaque commune, vous devez y déposer...

Verre

Bouteilles

Bocaux et pots alimentaires (moutarde ou confiture, sans couvercle)

Ne pas y déposer capsules, couvercles, bouchons

Papier

Journaux

Annuaire

Prospectus, magazines, papier cadeau, sacs en papier propres

Livres en mauvais état (sinon associations), cahiers, papiers divers, enveloppes avec ou sans fenêtre, papier déchiqueté...

Ne pas y déposer films plastiques et cartons

Emballages ménagers

Bouteilles alimentaires et flacons en plastique

Briques alimentaires (lait, jus de fruits...)

Cartonnettes d'emballages, même cartons pizzas

Boîtes de conserve, barquettes en alu, canettes, aérosols, bidons et couvercles métalliques

Ne pas y déposer boîtes avec des restes, pots de yaourt

Les bacs individuels

Dans ces équipements vous devez y déposer...

Bio-déchets

À emballer dans du papier journal ou dans des sacs biodégradables certifié OK Compost :

Épluchures, Restes de légumes, de fruits ou d'aliments

Infusettes, marc de café + filtre, essuie-tout

Fleurs fanées, petits déchets verts

Coquilles d'œufs



Ne pas y déposer sacs ou poches en plastiques excréments d'animaux

Plateforme de compostage

Compost

Déchets résiduels

Vaisselle en verre, bris de vitre.

Films plastique sur revues, papiers gras, mouchoirs, petits emballages en polystyrène, films et sacs en plastique, papier alu souillé

Pots de yaourts, couches culottes, litières d'animaux, mégots, sacs d'aspirateur, balayures, coquilles d'huitres et de moules



Ne pas y déposer les ampoules à économie d'énergie

Installation de stockage de déchets non dangereux

Trier, c'est facile !

Il suffit de mettre dans la bonne poubelle vos déchets dans les bacs mis à votre disposition.

LA VIE SCOLAIRE DE NOS PETITS-SAINT-PAULAIS

Ecole Suzanne Saint Julien

Comme chaque année, plusieurs projets ont vu le jour grâce aux subventions mairie, APEP et l'implication des enseignants.

Les classes de Petite section de Mme Simon et de Moyenne section de Mme Canal ainsi que les Grandes Sections de M Clément ont participé à la semaine du goût en octobre dernier. Les PS et MS se sont initiés au jardinage : fleurs, salades, fèves, petits pois et pommes de terre n'ont plus de secret pour ces jardiniers en herbe ! En lien avec le jardinage, ces deux classes sont allées deux fois au domaine de Restinclières pour observer la faune et la flore du bord de rivière et de la garrigue.

Les classes de CP, CE1 ainsi que les CE2-CM1 de M Brusset sont affiliées à l'USEP : Chaque classe a participé à 3 rencontres sportives dont une à St Paul : le thème cette année était course d'orientation en garrigue et jeux collectifs avec un défi maths-athlétisme pour les CE2-CM1.

Pour clôturer l'année, les classes de CP-CE1 de Mme Jousson et de GS-CE1 de M Clément se rendront au « Vieux Mas » à Beaucaire où les élèves découvriront le monde de la ferme et des métiers d'autrefois (forgeron, vieux outils, classe d'époque, ...).

Les CM1/CM2 de Mme Varachat et les CM1 de M Brusset ont participé à la fête de la science en octobre ainsi qu'aux cérémonies du 11 novembre et 8 mai. Les CM2 ont été invités au Cross du collège de Montarnaud et ils visiteront le collège en juin. La classe de Mme Varachat

a reçu des intervenants sur différents thèmes : les insectes (avec les CE2-CM1), information sur les risques d'inondation, épidauries du soleil, projet conte avec restitution au collège...

Grâce à la mairie et à la bibliothèque municipale, tous les élèves de la GS au CM2 ont participé aux prix des Incorruptibles et ont élu leur livre préféré en mai dernier.

En mars-avril, les élèves du CP au CM2 ont participé au « Grand Défi Vivre et Bouger » : pour promouvoir l'activité physique pour rester en bonne santé, plusieurs manifestations sportives ont été organisées : randonnée, journée USEP, danse rythmique,...



En lien avec l'école intercommunale de musique de Gignac, les classes, groupées par deux, ont présenté un spectacle à leurs parents. Les CE2-CM1-CM2 se produiront à l'abbaye d'Aniane le 3 juillet sur le thème : « 1918-2018 : un centenaire pour la paix ».

Enfin, un grand projet a concerné les 142 élèves de l'école : Le 3 avril, les élèves ont vécu à l'heure anglaise ! Un spring's day a été organisé avec le soutien de la conseillère pédagogique de langue et d'assistantes anglaises ou canadiennes. Danse, chant, jeu du bingo, bricolage, atelier goût, jeux sportifs dans la langue de Shakespeare pour les élèves élémentaires et conte et cuisine pour les maternelles. L'après-midi s'est clôturée par la danse et le chant devant les élèves de maternelle avec ensuite un grand goûter.



CENTRE DE LOISIRS «SAINT-PAUL RIGOLE»



A l'occasion des dernières vacances de Pâques, la directrice Mme Fastre et les animateurs de l'association avaient choisi comme thème un pays : L' Australie.

Durant tout le séjour, ce pays a été découvert à travers plusieurs activités ludiques qui ont permis aux enfants de répondre à un Quizz en fin de semaine.

Les enfants ont ainsi réalisé des activités manuelles et sportives comme de la peinture à la manière des aborigènes, la fabrication de boomerangs, des jeux sportifs et des bateaux qui ont été testés au Coulazou.

La semaine s'est clôturée par un moment convivial avec les parents qui ont pu découvrir la semaine de leurs enfants à travers une exposition de photos et d'œuvres réalisés par eux-mêmes.

Comme l'habitude a maintenant été prise, les parents ont pu se rencontrer à la fin du séjour pour partager un moment de détente et déguster des cakes à la banane, un gâteau incontournable en Australie, confectionnés avec un groupe d'enfants.

Le centre de loisirs a connu une fréquentation d'environ 20 enfants par jour. Cette semaine de vacances a été enrichissante pour les enfants et nous espérons que les parents feront confiance à la commune et à l'association « Les Francas » pour inscrire leurs enfants pour les trois premières semaines de vacances scolaires du mois de juillet.

Bien entendu, des inscriptions rapides permettront aux Francas de mettre en place une équipe d'animateurs compétents et ainsi de pouvoir proposer un programme d'activités le mieux adapté en fonction du nombre d'enfants présents.

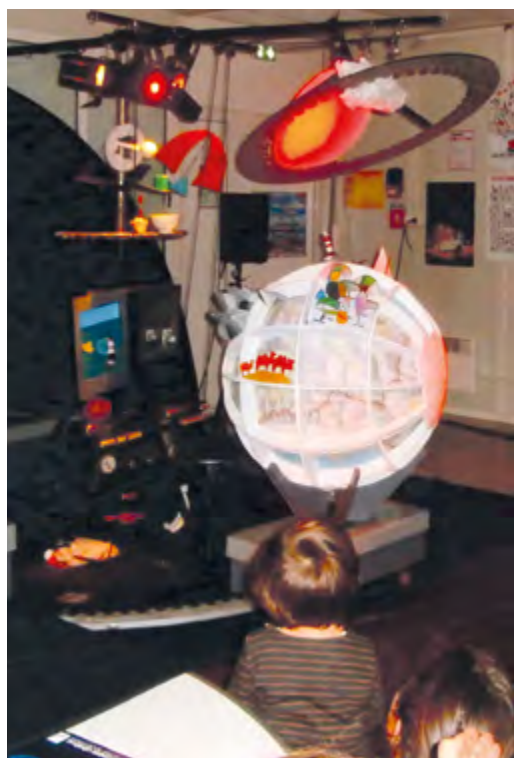




Le 14 Mars 2018 la CCVH a proposé pour les tout-petits, un spectacle de marionnette *«C'est la Vie»* présenté par la Compagnie 1.2.3 Soleil.

Pendant 30 minutes, les enfants comme les parents se sont laissés emporter tout en douceur et en poésie sur la représentation des 4 éléments de la vie (la terre, l'eau, l'air, le feu).

Le manège tourne lentement, ne pas chercher le fil d'une histoire, tout nous évoque un ailleurs poétique : Vogue le bateau, perle d'eau, glisse l'escargot, brûle le feu, boule de terre, ainsi s'enroule la mécanique.



Un spectacle qui s'est regardé et s'est lu comme un poème.

PRIX DES INCORRUPTIBLES :

Un prix pour changer le regard des jeunes lecteurs sur le livre.

Il est décerné chaque année par des élèves issus de classe de maternelle jusqu'au lycée. Il a pour objectif de proposer des sélections d'albums et de romans de qualité à un maximum d'enfants. Ce prix donne la parole aux jeunes lecteurs et valorise leur vote. Aussi comme chaque année après la venue à la bibliothèque le 8 Mars 2018 d'Hubert Ben Kemoun auteur de la sélection du livre « le peintre qui changea le monde » classe CE2 - CM1, le 7 mai 2018 les élèves de l'école sont venus déposer dans l'urne le bulletin de leur livre préféré et devenir : DES INCORRUPTIBLES.

Cette animation qui ne peut se dérouler qu'en collaboration avec l'école et qui enchante les enfants sera donc renouvelée l'an prochain.

LA BIBLIOTHEQUE DEMENAGE

Suite à la création d'une sixième classe, la bibliothèque déménage et s'installe sous la salle polyvalente à la place de l'ex garderie. Dès la rentrée scolaire, Cathy, Danielle, Hélène, Isabelle, Marie-Claude, Jean-Pierre et Chantal vous accueilleront dans le nouveau local. A cette occasion, une soirée Porte Ouverte sera organisée pour vous faire découvrir les nouvelles installations. Nous vous attendons nombreux le 12 Octobre 2018 à 18 H 00 autour du pot de l'amitié.

Important :

*La bibliothèque sera fermée lors de son déménagement,
du 16 Juillet 2018 au 3 Septembre 2018.*

**TOUTE L'EQUIPE DE LA BIBLIOTHEQUE
VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES**

Saint Paul'Arts

La quatrième édition du Saint Paul'Arts organisée par la Mairie a rencontré un franc succès.

Le premier weekend, du 27 Avril au 1^{er} Mai 2018, a permis à huit personnes vivant ou ayant des liens très forts avec la Commune de faire découvrir leurs créations. Chantal Berret avec ses sculptures en béton cellulaire, Anthony Giacco avec ses objets en bois, Pierre Gomez et ses créations en métal ; sans oublier nos peintres Marie-José Laffont, Danielle Lauziere, Sonia Ranc, et Annie Sabatier qui nous ont présenté des œuvres inédites dans des styles tout à fait différents.

Le deuxième week-end, du 18 Mai au 22 Mai 2018, Jean-Pierre Baillieux nous a encore étonné avec ses œuvres (liant tableaux et poteries), Laurent Caucat et Carine Schwartz ont fait découvrir la photo sous différentes formes, Marie Nicolas Estoudre nous a montré encore sa diversité dans l'art de peindre car son style diffère à chaque exposition et Michèle Milhau a présenté son univers féérique et magique, des têtes bien coiffées, des silhouettes en ressorts de matelas.



Et le troisième week-end, du 25 Mai au 30 Mai, des peintres et sculpteur ont exposé pour la première fois à l'atelier. Nous avons pu admirer les aquarelles de Paola Grendene, les peintures à l'huile de Maryse Bessieres et de Maryvone Gairaud, sans oublier les sculptures en terre et les peintures de Georges Cavrera.

Le 28 Avril, pour le vernissage de cette quatrième édition, c'est avec plaisir que nous avons reçu Paul Rodier (titulaire des orgues de Bedarieux, ancien professeur de musique, chef de chœur, organiste, compositeur et arrangeur). Paul Rodier et ses chanteurs ont effectué, bénévolement, une prestation remarquable dans l'Eglise.

Afin de mettre en place la prochaine édition du Saint Paul'Arts du mois de mai 2019, nous vous remercions de bien vouloir déposer vos candidatures auprès du secrétariat de Mairie sous enveloppe «Saint Paul'Arts», ou nous contacter via le formulaire de contact sur le site de la

Mairie, avant la fin de l'année 2018. Vous pouvez présenter toutes sortes de projets : photographies, sculptures, peintures, poteries, ébénisteries, projets de concert, de pièces de théâtre...

FOYER RURAL

On bouge encore et toujours avec le Foyer Rural de Saint Paul !

Oyez, Oyez !!!



Une nouvelle année se termine avec le Foyer Rural de Saint Paul ! Les enfants nous ont encore éblouis lors des galas du 8 et 9 juin. Un très grand bravo aux animateurs qui ont rendu ces spectacles possibles et un grand merci aux parents pour être venus les soutenir. Cette année a été riche en mouvements ! De nouvelles activités sont arrivées : l'anglais, la création artistique et le fitness en cours d'année, bienvenue à Anne, Carine et Camille. D'autres n'ont pas pu continuer, faute d'adhérents, comme le Muay Thaï, le cardioboxing ou encore la danse country. Le foyer rural évolue sans cesse et tente de coller au plus près aux envies de ses adhérents.

Cette évolution continuera à la rentrée prochaine avec le départ d'Alice vers de nouveaux horizons. Merci encore pour son investissement ! L'activité de rollers risque de pâtir du départ de cette championne de la glisse ! Par contre les activités de nos petits (baby-gym et gym parents-bébé) devraient être poursuivies grâce au retour de Camille. Rendez-vous à la rentrée pour plus de précisions ! Il y aura sûrement d'autres nouveautés à la rentrée et pour cela le Foyer a besoin de vous ! Si vous avez une suggestion d'activité, n'hésitez pas à nous contacter : frstpaulvalmalle@gmail.com. Nous ferons tout notre possible pour proposer les activités les plus proches de vos envies.

D'ici là, place au repos pour nos adhérents après cette année bien remplie et tous les membres du Foyer tiennent à vous souhaiter un magnifique été ! N'hésitez pas à vous préinscrire ou à nous poser toutes vos questions par mail. Le Foyer Rural de Saint Paul c'est vous et c'est pour vous alors à la rentrée pour de nouvelles aventures !



APEP

En ce début d'année trois manifestations ont été organisées par l'APEP.

En février, le traditionnel loto qui a fait salle comble et durant lequel les enfants ont pu profiter d'une animation de sculpture sur ballon. Un franc succès!

Le 1^{er} Mai, une vente de muguet a

été organisée en bas de l'école et au rond-point de l'entrée de village, 250 brins ont été vendus. Un grand merci à tous pour votre soutien !

Pour clôturer cette année de manifestations, *le carnaval* s'est fait pour la 1^{ère} fois au sein de l'école en partenariat avec les enseignants. Tous les enfants ont donc pu profiter de cette jolie journée où ils ont appris classe par classe une chorégraphie, présentée l'après-midi même sous forme de flashmob aux parents présents à 16h30.

Ce fût une *belle année*, nous remercions tous les gens présents aux manifestations et espérons les réitérer l'année prochaine pour donner aux enfants de jolis souvenirs dans leur école et leur village.



COMITE DES FETES

La soirée des Estivales du samedi 26 mai dernier, première manifestation du comité des fêtes marquant le début des festivités, a été un réel succès grâce à la joyeuse et massive participation de tous.

Cette année, la fête locale aura lieu pendant la Saint Paul du 28 juin au 1^{er} juillet 2018.

Au programme : concours de boules, soirée western avec démonstrations et initiation de country, branle du soufflet et grillade au Coulazou.

Les soirées seront animées, le jeudi par Guillaume, président d'honneur, DJ LD Events le vendredi et l'orchestre Ultima le samedi. Le dimanche 1er juillet sera égayée par la penä Cinq A Sète.

La journée du samedi 30 juin sera riche en activités. Elle commencera par son vide grenier accompagnée du déjeuner tripoux-aligot. A 10h, l'épreuve du Ribotaire sera l'occasion pour les enfants, adolescents ou parents de faire connaître leur connaissance sur l'histoire de notre village. A 18h30 dans l'église, vous pourrez venir écouter le Big James Bande de Jazz de la Vallée de l'Hérault.

Moment à ne pas manquer, le repas des Ribotaires avec au menu Paëlla.

Ne tardez pas à réserver.



***Si le beau temps dépend de Saint Pierre et Saint Paul,
l'ambiance ne dépend que de vous.
Alors, on vous attend nombreux.***



INTERDICTION DE BRULAGE EN TOUTE PÉRIODE

Le brûlage des déchets verts à l'air libre, bien que largement pratiqué par de nombreux ménages, est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées, et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Le non-respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever au maximum à 450 €.

DÉBROUSSAILLAGE : LES RÈGLES À CONNAITRE

Pourquoi devez-vous débroussailler :

- En débroussaillant, vous contribuez à :
 - Protéger** la forêt et les espaces naturels combustibles;
 - Éviter** que les flammes n'atteignent votre habitation;
 - Sécuriser** les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier. Il est défini comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.



En règle générale le débroussaillage doit être réalisé sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature ainsi que sur 5 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées et publiques.

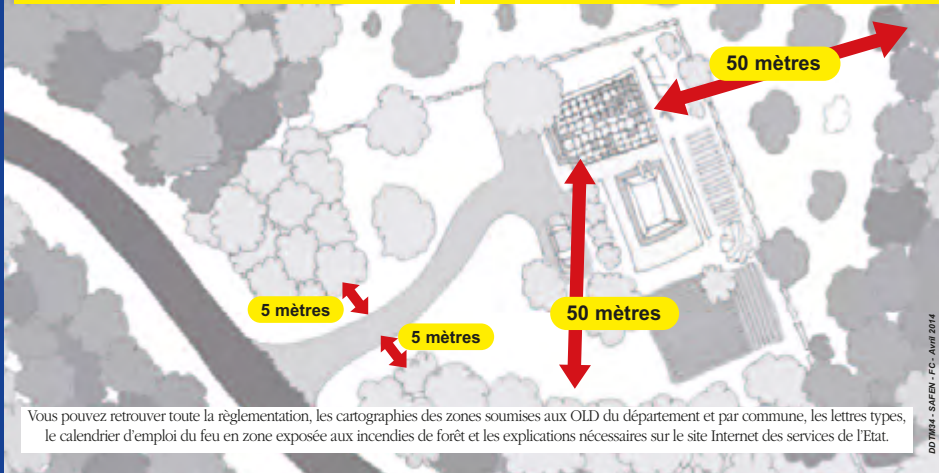
En cas de non respect de la réglementation :

Vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1.500 €. Parallèlement, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux et appliquer une amende de 30 € par m² soumis à l'obligation et non débroussaillé.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause, si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

Après vous avoir mis en demeure et en dernier recours, il reviendra au Maire de faire exécuter les travaux et vous en faire supporter tous les frais.

Concernant les profondeurs et les surfaces prévues par le Code forestier, l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013 précise par type de commune ou partie de commune les prescriptions techniques applicables.



Vous pouvez retrouver toute la réglementation, les cartographies des zones soumises aux OLD du département et par commune, les lettres types, le calendrier d'emploi du feu en zone exposée aux incendies de forêt et les explications nécessaires sur le site Internet des services de l'Etat.

Prévention des incendies de forêts

Le Débroussaillage dans le département de l'Hérault

**un Devoir,
et une Obligation
pour les propriétaires !**

OLD
Obligations Légales
de Débroussaillage



DDTM
34

MOUSTIQUE TIGRE

FAISONS ÉQUIPE AVANT QU'IL PIQUE

PRIVONS-LE D'EAU !

BÂCHEZ, COUVREZ, VIDEZ !

SOYEZ SECS AVEC LES MOUSTIQUES

PARTOUT SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES



moustiquetigre.org

N° Indigo 0 825 329 110



COMMENT ÉVITER SON DÉVELOPPEMENT ?



1 MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS,...
Veillez à ce que tous les objets laissés dehors ne puissent devenir des gîtes potentiels. Videz-les, retournez-les ou rangez-les...



2 DÉCHETS
Veillez à jeter tous les déchets pouvant retenir l'eau.



3 SOUCOUPES SOUS LES POTS DE FLEURS, SEAUX, ARROSOIRS,...
Videz-les souvent (au moins une fois par semaine).



4 PISCINES - BASSINS
Entretenez-les régulièrement et évacuez l'eau retenue sur les bâches.

5 GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉVACUATION
Curez pour faciliter le bon écoulement des eaux.



6 RÉCUPÉRATEURS ET RÉSERVES D'EAU
Couvrez-les de façon hermétique, en apposant un voile moustiquaire fin ou un autre tissu.

L'ASTUCE !

Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.



EVENEMENT NEIGEUX

Suite à l'épisode neigeux du mercredi 28 février 2018, le Maire, Jean-Pierre Bertolini, remercie tous les employés municipaux, les commerçants et tous les bénévoles qui spontanément se sont mobilisés pour pouvoir accueillir dans les meilleures conditions les naufragés de la route. Ils se sont retrouvés une bonne soixantaine dans la salle polyvalente que nous avons mise à leur disposition.

MERCI à tous les Saint Paulais qui ont fourni couvertures, nourriture et boissons chaudes afin que l'hébergement soit réussi.

D'ailleurs, nous avons reçu en Mairie des remerciements pour l'accueil chaleureux que ces personnes ont trouvé à Saint Paul et Valmalle.





SAINT PAUL PRATIQUE

Secrétariat de Mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 14 H 30 à 17 H
Samedi de 9 H à 11 H
Tél : 04.67.55.19.00

La Poste

Lundi au Samedi de 9 H 30 à 12 H 00
Tél : 04.67.55.56.16

Bibliothèque municipale

Lundi et Mercredi de 16 H à 18 H
Samedi de 10 H à 11 H 30
Tél : 04.67.55.19.09

Ludothèque

Lundi de 16 H à 18 H

Ecole primaire : 04.67.55.19.05

Cantine : 04.99.62.27.10

Garderie : 04.99.62.27.11

Gendarmerie : 04.67.75.18.99 ou 17

Pompiers : 18

Perception : 04.67.57.52.42

Samu : 15

Médical ou paramédical

Médecins à Montarnaud :

Docteur CHIONO Michel 04.67.55.40.06
Docteur MEYER Jeanne 04.67.55.58.60
Docteur DJEMAA Alain 04.67.55.58.60

Infirmières à Saint Paul et Valmalle

Mme GELLY-BELLY Christine
Mme MAREAU Cécile
Mme BOUSQUET Géraldine
N° Commun cabinet : 04.67.55.42.98

Pharmacie à Montarnaud :

BILICKI / STEFFEN : 04.67.55.41.82

Kinésithérapeute à Saint Paul et Valmalle

M. COCHET Samuel : 04.67.55.52.72

Ostéopathes

M. VINCENT Marc 04.99.52.86.63
M. SHUNY Steeve 06.24.09.41.86

Orthophoniste à Saint Paul et Valmalle

Mme RECORD Marie Odile 04.67.55.55.23

Vétérinaire à Montarnaud

Mme RIOU Martine 04.67.55.45.00

Déchetterie de Montarnaud

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
de 9 H à 12 H30 et de 14 H à 17 H 30

Afin de tenir à jour tous les numéros de téléphone, merci de nous faire part des anomalies ou changements que vous rencontrerez lors de la lecture.

Agenda 2^{ème} semestre

Manifestations communales

JUILLET

Vendredi 13 juillet 2018 à partir de 19h30 Place de la Mairie : Fête Nationale

SEPTEMBRE

Lundi 3 septembre 2018 : rentrée des classes

OCTOBRE

Vendredi 12 octobre 2018 à 18h00 : portes ouvertes à la Bibliothèque

NOVEMBRE

Samedi 11 Novembre 2018 à 11h30 aux monuments aux morts : Commémoration

2 spectacles seront proposés à la Bibliothèque :

- Le premier organisé par la CCVH dans le cadre des Music'Spectacles (date non connue)
- Le second **mardi 27 novembre 2018 à 17h00** proposé par la Médiathèque de l'Hérault : «la boîte des histoires de Noël» par la Conteuse Mathilde de Lapeyre,

N'hésitez pas à aller sur le site de la Mairie pour retrouver les dates des manifestations.

BONNES
Vacances
à tous !

www.stpauletvalmalle.fr